

Résumés

- | | | |
|---|---|------------|
| Inuit Attitudes and
Cooperative Learning | Lance W. Roberts
Rodney A. Clifton | 213 |
|---|---|------------|

D'après cette étude, une meilleure compréhension des attitudes des étudiants inuit aiderait les enseignants du Grand Nord dans l'exercice de leur profession. Après avoir constaté le manque de données sur les perspectives des étudiants inuit, l'auteur énumère les différences d'attitudes qui existent entre Inuit et Blancs dans deux écoles de l'Arctique. Le fait que les étudiants inuit soient plus traditionnels et plus orientés vers leur collectivité que les étudiants blancs est analysé en termes de restructuration des classes par le biais de stratégies d'apprentissage coopératif.

- | | | |
|--|---|------------|
| Ethnographic Research in
in Education:
Strategies for reappraisal | Neil A. Johnson
Belinda A. Johnson-Lee | 231 |
|--|---|------------|

Le terme "ethnographie" a été quelque peu galvaudé dans les recherches menées sur l'éducation. Préoccupés par la nécessité de mettre au point et d'utiliser des méthodologies qui puissent se défendre, certains chercheurs ont négligé un aspect pourtant caractéristique, indispensable et instructif de la recherche ethnographique: la description et l'interprétation culturelles. Les chercheurs et auteurs d'ouvrages sur l'éducation doivent réexaminer le phénomène de culture avant de poursuivre leurs études sur le terrain comme dans les écoles par exemple; deux aspects de la culture sont donc décrits dans cet article afin de présenter les orientations pouvant suppléer à la recherche. Les suggestions pour l'élaboration de comptes rendus ethnographiques pertinents sur ces milieux culturels font également défaut. Les procédés tels que la métaphore et l'analogie étoffent les descriptions; pour que leurs comptes rendus revêtent plus de finesse, les ethnographes doivent prendre en considération leur public et impliquer leurs lecteurs dans le processus d'interprétation. L'auteur étudie la théorie fondée sur les réponses des lecteurs dans le but de proposer des lignes directrices pour l'établissement des comptes rendus de recherche.

**Achievement Measures Made
Relevant to Pedagogy** **Leslie D. McLean** **243**

Les tests classiques de contrôle des connaissances ne permettent pas d'évaluer correctement l'enseignement et l'apprentissage dans la mesure où ils reposent sur des théories inadéquates et sur le concept voulant que l'acquisition des connaissances relève des traits de personnalité. Les théories du langage fonctionnel fournissent une base solide pour l'évaluation des performances mais elles révèlent également que l'acquisition des connaissances dépend étroitement du contexte et des tâches à exécuter. Cette dépendance empêche l'énoncé de généralisations valables et l'application de modèles de réponses aux tâches à exécuter. Une approche fonctionnelle est proposée pour l'enseignement des mathématiques et des sciences à l'école primaire où de sérieuses améliorations s'imposent. La matière est enseignée par le biais de problèmes réalistes et l'acquisition des connaissances est définie en tant que performance, documentée par des dossiers semblables à ceux qu'on utilise dans les cours de langues.

**Pupil Care, Pupil Control
and the Quebec Teacher** **Roger Magnuson** **253**

Dans le cadre des relations qu'ils entretiennent avec les étudiants, les enseignants sont investis de droits et de responsabilités juridiques. La loi, écrite et tacite, stipule que les enseignants ont pour obligation de protéger de tout préjudice ou blessure les étudiants placés sous leur responsabilité. La loi prescrit également que les enseignants peuvent punir les étudiants qui se conduisent mal pourvu que les mesures punitives adoptées soient raisonnables, compte tenu des circonstances.

**Prisoner and Student Rights in
Regard to Education: Are they
implemented in Canada?** **Tricia A. Fox** **265**

Les lois sur l'éducation fournissent des indications et des directives sur les concepts de démocratie, de liberté, de législation et de droits en matière d'éducation. Cet article révèle que même si le Canada reconnaît les droits des prisonniers et des étudiants intégrés dans la vie scolaire normale, il ne les applique nullement dans le domaine de l'éducation. L'article tente de définir ces droits et présente les différents procédés permettant de définir les prisonniers et les étudiants. L'article fait également le point sur les influences des autorités régissant les prisonniers et les étudiants intégrés dans le système scolaire normal de même que sur les droits accordés à ceux-ci au chapitre de l'éducation. L'auteur conclut en indiquant que les droits en matière d'éducation pour les prisonniers et les étudiants n'existent que "pour la forme" au Canada et que leur mise en application reste lettre morte.